



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le mardi 14 juillet 2026 à 17h00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt (en visioconférence) ainsi que messieurs Jean-François Berthiaume, Rémi Cusson et Michaël Roy, sous la présidence de monsieur Stéphane Vézina, maire suppléant.

Sont absents : Messieurs Yves Barrette, maire et Florent Raymond, conseiller.

Est aussi présent : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
2. Adoption du règlement 26-440 décrétant une dépense de 1 089 500 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de construction du réservoir d'emmagasinement d'eau potable
3. Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire suppléant, monsieur Stéphane Vézina.

26-07-165

2. Adoption du règlement 26-440 décrétant une dépense de 1 089 500 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de construction du réservoir d'emmagasinement d'eau potable

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) datée du 18 juillet 2024 afin de permettre la construction d'un réservoir d'emmagasinement d'eau potable;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 089 500 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu que le conseil municipal adopte le règlement 26-440, *Règlement décrétant une dépense de 1 089 500 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de construction du réservoir d'emmagasinement d'eau potable*.

Adoptée à l'unanimité

26-07-166

3. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 17h03.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Stéphane Vézina
Maire suppléant